



## Mandat de succession

-----  
Par sophos

Je viens de découvrir, 30 ans après car je vis à l'étranger, que mon frère a signé pour moi un mandat de succession. D'autres frères et sœurs m'ont confirmé qu'ils ont été réunis par un notaire pour donner mandat à ce frère, suite au décès de notre père. Est-il légal que un frère signe pour moi, sans ma connaissance? Est-il légal pour un notaire d'accepter une fausse signature? Y-a-t-il prescription (30 ans)? Quel est mon recours sachant qu'aujourd'hui je me retrouve dans une indivision inconciliable. Je ne réside pas en France, quelle branche de justice je dois contacter. Comment je peux obtenir le mandat qui a été signé?